

# ARRÊTÉ DU MAIRE



HOTEL DE VILLE  
2, rue de Verdun  
77170 Briec-Comte-Robert  
TÉL. 01 60 62 64 00  
WWW.BRIECOMTEROBERT.FR

## **Arrêté N°53/2010 : Déneigement des trottoirs par les riverains sur le Territoire Communal.**

Nous, Maire de la ville de Briec-Comte-Robert,  
Vice Président du Conseil Général de Seine et Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et  
et particulièrement les articles L 2542-3 et L2542-4,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental, notamment son  
article 99-8.

Considérant que la commune ne peut disposer des moyens  
suffisants à un dégagement rapide des trottoirs.

Considérant qu'il y lieu de réglementer les obligations  
spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige  
et de verglas sur l'ensemble de territoire de la commune.

## **ARRETONS**

**Article 1 :** En cas de neige et de verglas, les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige sur le trottoir, chacun au droit de sa façade ou de son terrain (sur une largeur égale à celle du trottoir).

**Article 2 :** Il est rappelé qu'en cas d'accident entraînant dommage à autrui, les riverains du trottoir pourront être tenus civilement pour responsables.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 4 :** Le présent acte peut être l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

**Article 5:** Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur le Commissaire SOULES du Commissariat de Moissy-Cramayel,
- Poste de Police de Proximité de Briec-Comte-Robert,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Briec-Comte-Robert,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Briec-Comte-Robert, le 16 février 2010

Reçu le :  
Affiché le :

André AUBER  
Vice Président du Conseil Général  
Maire

